

l'an dernier aux provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, en vertu du présent crédit?

L'hon. M. Comtois: Les montants versés jusqu'ici à la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, aux termes de la loi sur la mise en valeur de l'énergie dans les provinces atlantiques, se sont élevés à \$593,623.04, et, dans le cas de la Commission d'énergie électrique de la Nouvelle-Écosse, à \$1,102,792.47. Il s'agit du montant définitif.

L'hon. M. Pickersgill: Pour l'année dernière?

L'hon. M. Comtois: Jusqu'au 30 avril 1961.

M. Robichaud: Le ministre pourrait-il dire au comité si quelque service d'utilité publique, autre que la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick, a touché des versements?

L'hon. M. Comtois: Non, les subventions sont versées à la suite d'un accord mutuel.

M. Robichaud: Aux Commissions d'énergie électrique des provinces respectives?

L'hon. M. Comtois: Oui, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

M. le président suppléant (M. Chown): Cela complète les crédits du ministère des Mines et des Relevés techniques. Nous reprenons maintenant les crédits du secrétariat d'État.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Bureau du directeur général des élections—

46. Traitements et dépenses du bureau, \$83,685.

M. Fisher: Monsieur le président, la première question que j'aborderai à l'égard de ce crédit fait suite à une nouvelle parue dans le *Star* de Toronto d'aujourd'hui même, c'est-à-dire ce vendredi, 2 juin. L'article s'intitule: «Pas de problème, pas d'élections cette année». En voici le texte:

Le président national du parti conservateur-progressiste a déclaré énergiquement hier soir qu'il n'y aurait pas d'élections générales cette année. Le sénateur Gunnard Thorvaldson, le plus intime des associés politiques du premier ministre Diefenbaker a fait savoir au *Star* que seul un problème de première importance, à l'égard duquel le premier ministre estimerait devoir demander un mandat au peuple, pourrait provoquer des élections. «Or, je ne vois aucun problème de cette nature à l'horizon», a-t-il ajouté.

M. Brunsden: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Le député observe-t-il le Règlement en citant ainsi le *Star*, à propos des élections? Comme nous examinons les crédits du secrétariat d'État—il me semble—et je le dis avec tout le respect qui s'impose—que le député enfreint le Règlement.

M. le président suppléant (M. Chown): Il est difficile au président de décider si les propos du député de Port-Arthur sont conformes au Règlement tant qu'il n'a pas encore exposé son argument.

M. Fisher: Nous en sommes actuellement au bureau du directeur général des élections, et si ce n'est pas le moment de parler d'élections, je ne vois pas quand on peut en parler.

L'hon. M. Pickersgill: Ils vont abolir les élections!

M. Fisher: J'imagine que cette tendance est toujours présente. Je reprends la citation du rapport:

La déclaration du sénateur confirme les nouvelles émanant d'Ottawa selon lesquelles le premier ministre estimerait que les victoires remportées par les conservateurs lors des récentes élections partielles montrent que sa politique jouit de l'appui général de la population, et ne verrait aucune raison de se présenter devant les électeurs cette année. Le gouvernement a terminé trois ans sur un mandat de cinq ans. La dernière enquête Gallup, qui date du 31 mai, révèle aussi que la popularité des conservateurs est à la hausse.

Pour la gouverne du député de Medicine-Hat, voici le point important. S'il ne doit pas y avoir d'élections cette année, c'est le moment de faire quelque chose à propos du remaniement de la carte électorale et de la méthode suivie en cette matière. La question intéresse directement le directeur général des élections. Même si le remaniement lui-même est confié à un comité parlementaire, le fait est que le directeur général agit à titre de conseiller. C'est lui qui fournit tous les renseignements, les données de base et les données historiques, au comité parlementaire. J'ai quelques questions à soulever au sujet de la redistribution. Je dois dire que j'ai été étonné d'une telle déclaration du sénateur Thorvaldson.

Une voix: Le résultat des élections vous a étonné.

M. Fisher: Non, il ne m'a pas étonné. Si l'honorable député veut le savoir, je pense que s'il y avait des élections bientôt, le gouvernement serait réélu. C'est la raison pour laquelle je ne peux comprendre pourquoi le sénateur Thorvaldson, qui n'a pas à se faire élire, se permet de dire qu'il n'y aura pas d'élections. Il semble certes restreindre l'autorité du premier ministre. Cependant, si nous devons en croire le sénateur Thorvaldson, il n'est pas probable que nous ayons des élections. Comme chacun le sait, la redistribution est fondée...

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement. Je pense qu'il est important de régler cette question immédiatement. Nous étudions un crédit du secrétariat d'État qui intéresse le Directeur général des élections. Cependant,